

Fiche d'information

Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	ArianeGroup – Bâtiment BSE
Adresse de l'établissement :	ArianeGroup Centre Spatial Guyanais 97310 Kourou
Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale	APC du 15/02/2017
Activité de l'établissement :	La société ArianeGroup est l'exploitant du bâtiment BSE. Celui-ci est utilisé pour assurer le stockage des Etages d'accélération à Poudre (EAP) entre les phases de production déroulées en zone propulseurs du Centre Spatial et les campagnes de préparation et de lancement Ariane 5. Le BSE se situe entre les 2 grandes zones qui constituent la Base de Lancement Ariane ou BLA du CSG à savoir la zone de production des EAP dite « zone propulseurs » et la zone de l'ensemble de lancement Ariane (ELA3). C'est un bâtiment de grande hauteur constitué essentiellement d'un grand hall de stockage permettant d'accueillir 4 spécimens d'EAP, complété d'une zone de locaux techniques adjacents. En dehors des opérations d'approvisionnement ou d'expédition des étages de/vers les bâtiments de production et d'intégration lanceur, seules les opérations de maintenance de l'installation, de contrôle d'état des spécimens incluant le maintien en état sont effectués dans l'installation.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	L'installation et ses effets sont entièrement contenus dans le périmètre du Centre Spatial Guyanais qui s'étend sur les communes de Kourou et de Sinnamary en Guyane Française.
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les dangers liés à la combustion d'un EAP sont des effets pyrotechniques et un dégagement de plusieurs produits sous forme de gaz ou de particules, principalement de gaz d'acide Chlorhydrique (HCl) et des particules d'alumines (Al₂O₃). L'expérience montre que les autres gaz toxiques rejetés sont rapidement rendus inoffensifs par oxydation avec l'oxygène de l'air ou par dilution simple et rapide dans l'atmosphère.

Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	Le secteur d'activité de la pyrotechnie spatiale a permis de mettre en évidence trois phénomènes dangereux différents, phénomènes qui caractérisent les différents comportements dangereux susceptibles de se produire dans le cadre de l'exploitation du bâtiment BSE : BSE-a : Prise en Feu de 4 EAP en stockage au BSE, BSE- b : Prise en Feu de 4 EAP en stockage au BSE et de 1 EAP en transfert, Ces deux phénomènes dangereux sont liés au potentiel de danger des EAP stockés ou circulant à proximité immédiate de l'installation. Les EAP et le BSE sont conformes à l'arrêté portant Réglementation de l'Exploitation des Installations du Centre Spatial Guyanais. Cet arrêté comprend de nombreuses dispositions d'ordre technique (conception des systèmes, barrières de sécurité de prévention et de protection, moyens d'intervention en cas d'accident) et organisationnel (plan d'opérations, procédures, formation des personnels, SGS). Enfin, il est rappelé que l'ensemble des effets restent circonscrits à l'intérieur du CSG. L'exposition potentielle des tiers est limitée aux seuls effets toxiques liés aux phénomènes dangereux, effets susceptibles de déborder sur la route de l'espace en fonction des conditions météorologiques.
--	---

Date de dernière venue sur le site, informations sur l'inspection et le plan d'inspection ou toutes autres informations pertinentes	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees?page=1
--	---